

La Commission scolaire des Chênes est à la recherche de candidates ou de candidats afin de combler des postes réguliers dans la classe d'emploi suivante :

PSYCHOÉDUCATRICE OU PSYCHOÉDUCATEUR

STATUT :	Régulier à temps plein
AFFECTATION :	À déterminer
RÉMUNÉRATION :	De 46 114\$ à 82 585\$
ENTRÉE EN FONCTION :	À déterminer
MODALITÉS D'APPLICATION :	Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par écrit en indiquant le numéro de concours P-1915 et joindre leur curriculum vitae <u>complet et mis à jour</u> , d'ici le 9 décembre 16 h au plus tard. Voir modalités de transmission à la fin de l'annonce.
RESPONSABLE POUR INFORMATIONS :	Marie-Pier Lapointe Conseillère en gestion de personnel

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle ou il assume un rôle conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec.

MODALITÉS DE TRANSMISSION

- En personne : Centre regroupé de services aux établissements, Service des ressources humaines, 457, rue des Écoles, Drummondville
- Par courrier : Commission scolaire des Chênes, Service des ressources humaines, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1
- Par courrier électronique : recrutement@cshdeschenes.qc.ca
- Par télécopieur : (819) 478-6850

Notes

Des tests et des entrevues de sélection sont possibles en ce qui concerne les qualifications requises et la réussite de ceux-ci constituent une condition d'obtention de poste.

La personne candidate est responsable de s'assurer que ses documents sont rendus à nos bureaux pour la date et l'heure demandées. Seules les personnes présélectionnées seront contactées.

La Commission scolaire des Chênes, en vertu de son programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.